



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 47

Séance du 3 juillet 2023

Le Trois Juillet Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 27 juin 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
/
/
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
/
JULIOT Thierry, titulaire
DERVAL Séverine, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire
/
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
/
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaire
/
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), CHADELAUD Gaétan (La Roë), PELLUAU Philippe (Renazé),

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), JUGÉ Joseph (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Maurice RADÉ a donné pouvoir Laurence MANCEAU

Secrétaire de Séance : Élu M. Loïc PÈNE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-07/98 : BÂTIMENT

Séance du : 3 juillet 2023

OBJET 2023-07/98 : BÂTIMENT

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX À LA MAISON DE SANTÉ DE RENAZÉ

M. Gérard LECOT, Vice-Président en charge du Bâtiment, expose au Conseil communautaire que la maison de santé de Renazé nécessite des travaux, notamment au niveau du mur en façade qui présente une fissure majeure, visible entre les pierres formant l'encadrement de la porte et le mur en ardoise. Ce mur supportant le poids de la charpente est fortement fragilisé et s'est donc ouvert. La façade a dû être étayée d'urgence pour éviter que la situation ne s'aggrave.

La commission de sécurité est intervenue en date du 23/06/2021 et un bureau d'études a été missionné en septembre 2021 pour réaliser une étude de structure et un plan de principe de confortement.

Le niveau de dangerosité de cette fissure a contraint à l'évacuation des pièces attenantes et nécessite donc des travaux afin de permettre aux professionnels de santé de retrouver l'usage de l'ensemble du bâtiment.

Le budget global est estimé à 82 500€ HT (99 000€ TTC) - prévu au budget 2023.

Il se répartit comme suit :

- 1- Travaux = 70 000 € HT
Lot 1 : gros œuvre
Lot 2 : menuiserie
Lot 3 : plaquiste
Lot 4 : peinture
Lot 5 : électricité
- 2- Bureau d'études = 6 500€ HT (étude complémentaire)
- 3- Mission de contrôle technique = 3 000€ HT
- 4- Coordinateur SPS = 3 000€ HT

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 juin 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

À l'unanimité (47 votants),

- ⇒ **AUTORISE** le lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, en vue de réaliser les travaux sus-désignés à la maison de santé de Renazé ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à attribuer les marchés aux entreprises les mieux-disantes après analyse des offres ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les attributions de marchés, devis, avenants et toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 11 juillet 2023**

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230703-DELIB20230798-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Affichage : 11/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le secrétaire de séance,
Loïc PÈNE**

